

Indice de prix des dépenses communales

N° 13

L'indice de prix renouvelé confirme en 2018 les tendances de fond antérieures : hors frais financiers, il évolue de 0,25 point plus vite que l'inflation hors tabac ; son augmentation est quasi similaire en intégrant les frais financiers.

L'année 2018 est marquée techniquement par le début d'un renouvellement méthodologique qui s'étalera sur deux ans : outre l'annualisation de la composition du « Panier du Maire », à l'instar des pratiques habituelles des instituts statistiques, elle se caractérise également par une différenciation des communes en trois strates démographiques pour tenir compte des différences de structure dans les dépenses.

Observé sur la période de 2010 à 2017, l'écart entre les deux mesures de l'inflation, celle supportée par les communes et celle supportée par les consommateurs, est, hors charges financières, d'un peu plus de 0,4 point, cet écart disparaissant presque en tenant compte de ces dernières.

Sur la période la plus récente observée (les quatre trimestres de juillet 2017 à juin 2018 rapportés aux quatre trimestres précédents), ce sont les communes de moins de 3 500 habitants qui enregistrent la pression inflationniste la plus élevée, tandis que les communes de plus de 30 000 habitants voient leur indice de prix évoluer le moins rapidement, celles de 3 500 à 30 000 habitants supportant une contrainte inflationniste très proche de celle observée au niveau national.

À l'inverse, sur plus longue période (de 2010 à 2017), l'indice de prix des dépenses communales augmente d'autant plus rapidement que la commune appartient à une commune de taille importante (les deux strates supérieures enregistrant une inflation plus élevée que l'indice global). En effet, si la croissance de l'indice relatif à la masse salariale et l'évolution des taux d'intérêt contribuent fortement aux résultats constatés sur le court comme le moyen terme, ces éléments ne jouent pas à l'identique dans ces trois strates.

L'analyse de ces résultats est d'autant plus cruciale que les collectivités locales sont désormais associées au redressement des finances publiques à travers l'encadrement de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limite en effet leur hausse à 1,2 % par an, soit un rythme quasi identique à l'inflation calculée dans ce document.

Serge Bayard
Président de
La Banque Postale Collectivités Locales



Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Secrétaire général
de l'Association des Maires de France
et des présidents d'intercommunalité



■ L'indice de prix des dépenses communales

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Base 100 en 2010	Juin 2018		2010 - 2017
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,3	1,43 %	1,34 %
Y compris charges financières	108,9	1,16 %	0,92 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

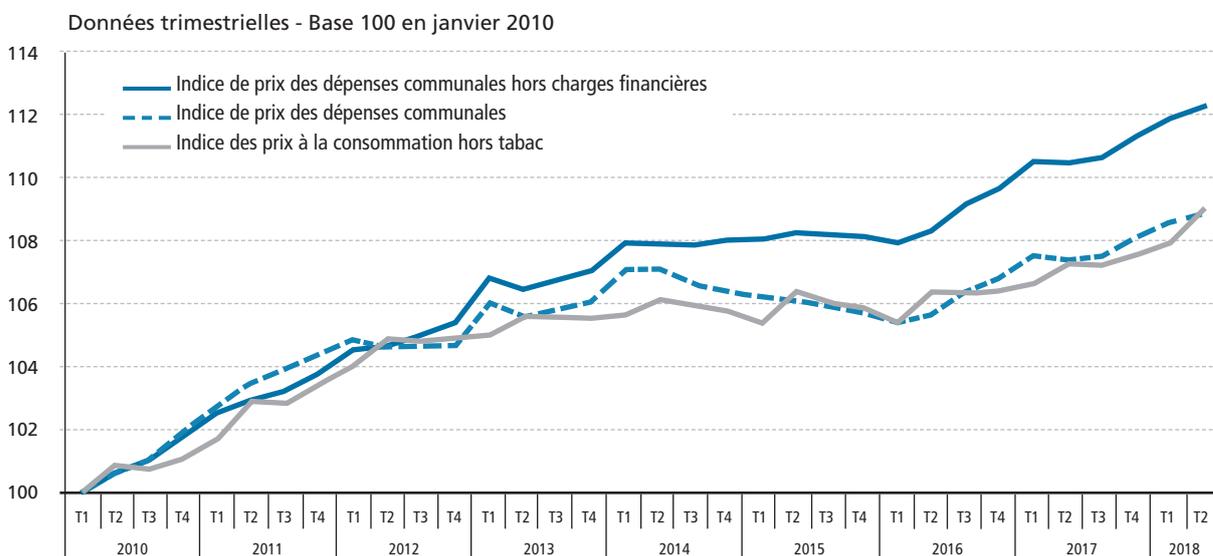
À la fin du 1^{er} semestre 2018, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse, sur un an, de 0,25 point de plus que l'inflation hors tabac.

- À la fin du 1^{er} semestre 2018, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières s'établit à 112,3 (base 100 au 1^{er} trimestre 2010), en hausse de 1,43 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), soit une progression plus rapide que l'indice y compris frais financiers.
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps une progression de 1,18 %.
- Y compris charges financières, l'indice s'élève à 108,9, avec un rythme de progression quasi-identique à l'inflation hors tabac.

Sur la période 2010-2017, l'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des consommateurs demeure élevé.

- L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières a augmenté, en moyenne de + 1,34 % par an entre 2010 et 2017, soit plus rapidement que l'indice total.
- Y compris charges financières, l'indice de prix des dépenses communales a en effet progressé en moyenne de 0,92 % par an entre 2010 et 2017. Cette accentuation de l'écart s'explique par la baisse importante des taux intervenue sur longue période.
- L'écart observé entre l'indice de prix des dépenses communales charges financières comprises et l'inflation hors tabac (qui a augmenté de 0,90 %) s'élève à 0,02 point en moyenne annuelle sur la période 2010-2017.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



■ L'indice de prix des dépenses communales décliné par strate

➤ Communes de moins de 3 500 habitants

	Juin 2018	2010 - 2017	
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,0	1,51 %	1,27 %
Y compris charges financières	108,4	1,22 %	0,83 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

Les communes de moins de 3 500 habitants sont celles qui enregistrent la pression inflationniste la plus élevée par rapport à l'évolution générale de l'indice et en comparaison avec l'indice des prix à la consommation hors tabac. Hors charges financières, leur indice de prix progresse de 1,51 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (+ 1,43 % au niveau national). Ce résultat se vérifie également en tenant compte des charges financières (+ 1,22 %, contre + 1,16 % pour l'ensemble des communes).

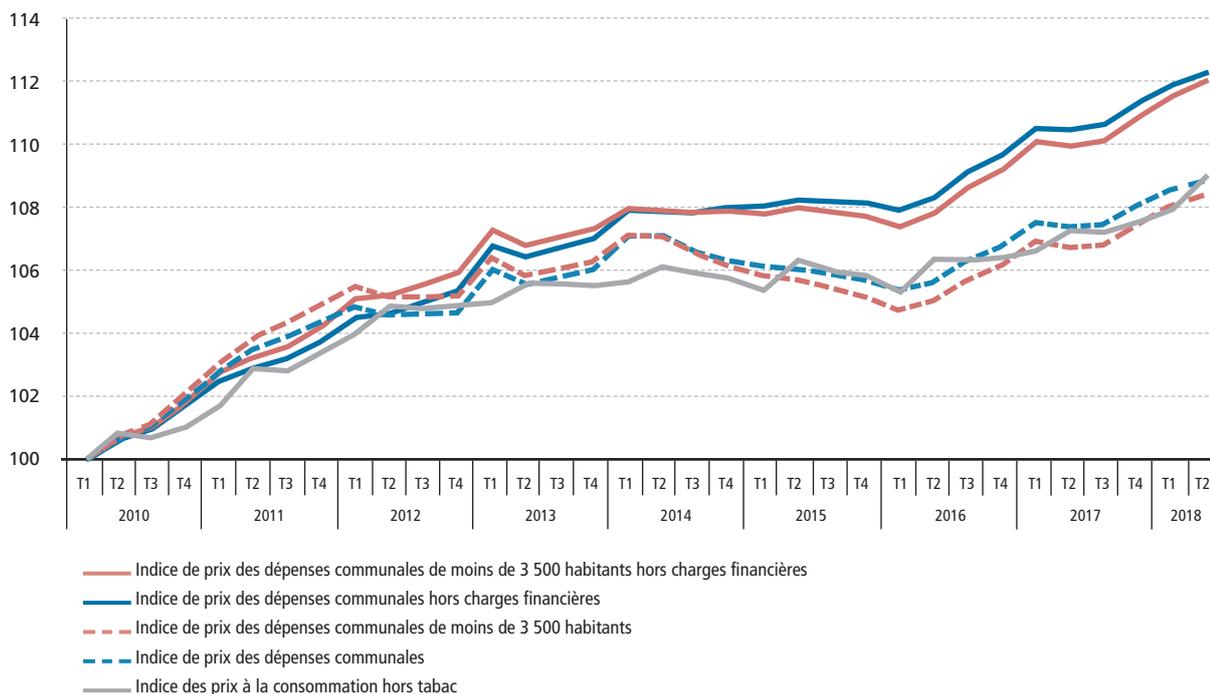
À l'inverse, sur plus longue période, entre 2010 et 2017, ce sont ces communes qui voient leur

indice progresser en moyenne chaque année le moins rapidement en comparaison des autres strates et de l'ensemble des communes. L'évolution de leur indice de prix hors charges financières demeure toutefois supérieure à l'inflation hors tabac : + 1,27 %, contre + 0,90 %.

Pour cette strate de communes, le poids relativement plus important des dépenses autres que celles relatives aux frais de personnel a entraîné une progression plus élevée de leur indice de prix sur un an que pour les autres strates, les indices Insee associés étant orientés à la hausse.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 en janvier 2010



➤ Communes de 3 500 à 30 000 habitants

	Juin 2018		2010 - 2017
Base 100 en 2010	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,4	1,41 %	1,36 %
Y compris charges financières	109,0	1,14 %	0,94 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

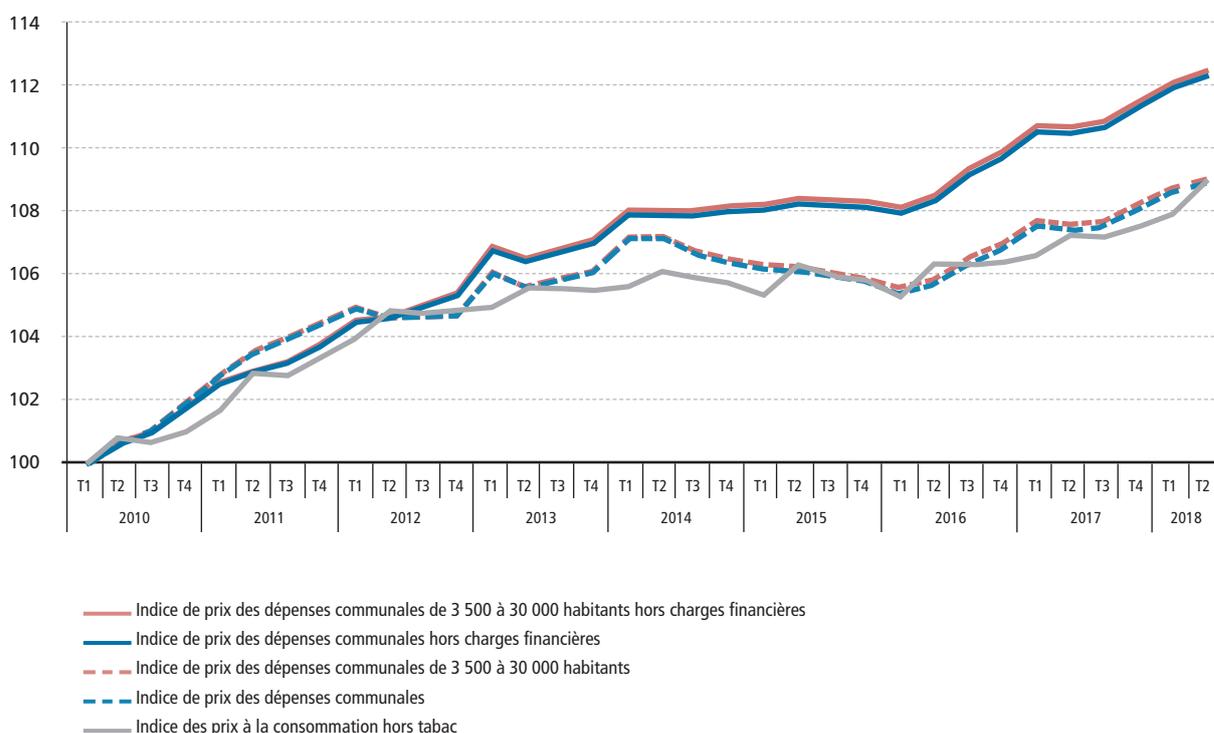
Les communes dont la population est comprise entre 3 500 et 30 000 habitants sont celles qui enregistrent les évolutions les plus semblables à ce qui est observé pour l'ensemble des communes, et ce d'autant plus que la période observée est longue. À la fin du 1^{er} semestre 2018, l'évolution de leur indice de prix hors charges financières est de 1,41 % (+ 1,14 % y compris charges financières) sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents.

Entre 2010 et 2017, leur indice progresse en moyenne de 1,36 % hors charges financières et 0,94 % en les prenant en compte (contre respectivement 1,34 % et 0,92 % pour l'indice global).

Ces résultats s'expliquent par le fait que la structure de leurs dépenses est celle qui se rapproche le plus de la structure des dépenses de l'ensemble des communes.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE 3 500 À 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 en janvier 2010



➤ Communes de plus de 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2018		2010 - 2017
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,5	1,40 %	1,39 %
Y compris charges financières	109,2	1,14 %	0,97 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

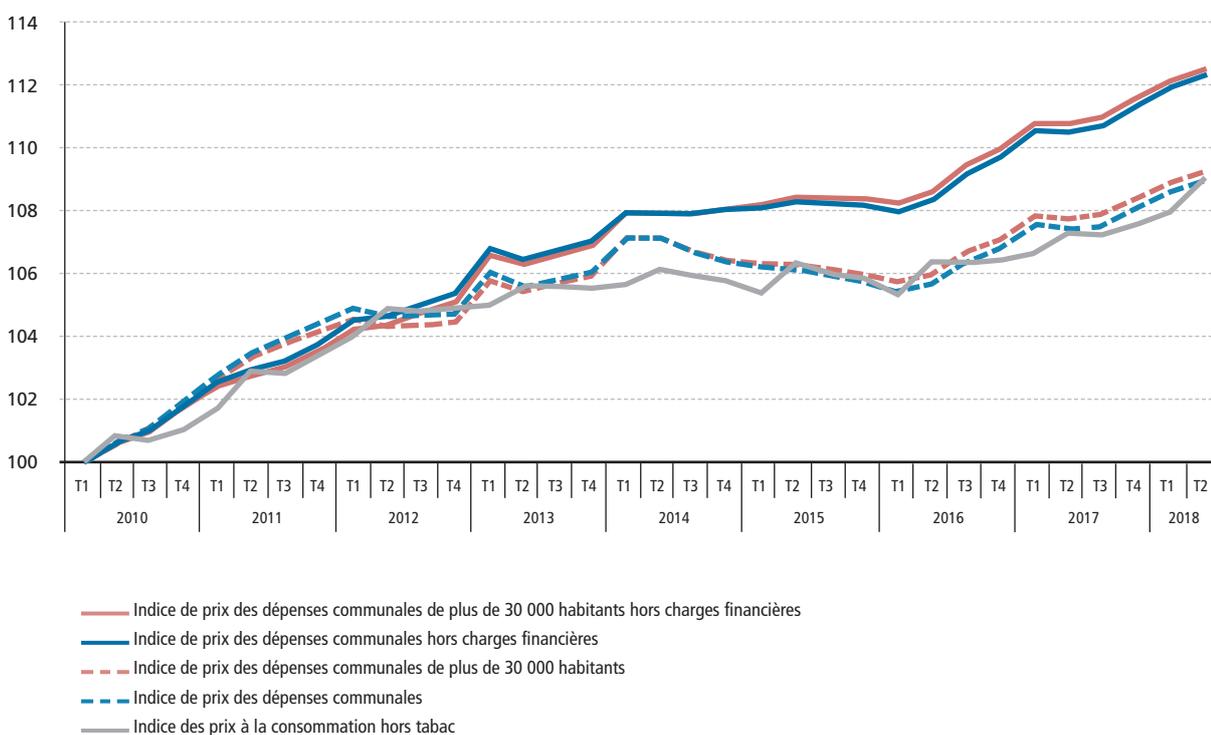
Les communes de plus de 30 000 habitants sont celles dont l'indice de prix hors charges financières évolue le moins rapidement sur les quatre derniers trimestres observés comparés aux quatre trimestres précédents (+ 1,40 %).

À l'inverse, sur période plus longue (de 2010 à 2017), leur indice de prix, hors ou y compris charges financières, enregistre une hausse plus élevée que l'indice observé au niveau national : + 1,39 % hors charges financières (+ 0,97 % y compris) pour ces communes, contre + 1,34 % hors charges financières (+ 0,92 % y compris) pour l'ensemble des communes.

C'est pour cette strate de communes que les dépenses de personnel ont le poids le plus élevé (50 % des dépenses totales retenues pour le calcul de l'indice, contre 32 % pour les plus petites communes, et 45 % pour l'ensemble) ; l'évolution relativement modérée des frais de personnel ces derniers trimestres explique par conséquent la tendance observée sur la période la plus récente, ce qui était moins le cas précédemment.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES COMMUNES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Données trimestrielles - Base 100 en janvier 2010



■ Évolution des indices composant l'indice de prix des dépenses communales

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

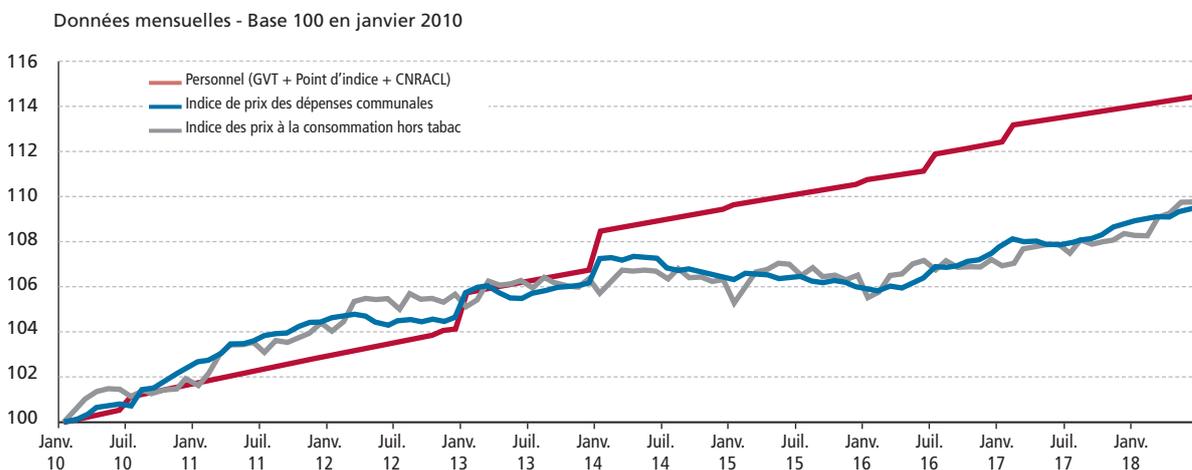
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

➤ Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. La hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est de 1,2 % à la fin du 1^{er} semestre 2018, contre + 1,8 % un an auparavant. Cette relative modération s'explique par la prise en compte sur la période de la seule revalorisation du point d'indice décidée en février 2017 (+ 0,6 %) tandis que sur la période précédente une autre revalorisation de 0,6 % était intervenue en juillet 2016 ; il en est de même concernant l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (+ 0,05 point début 2017, après + 0,1 point un an auparavant).

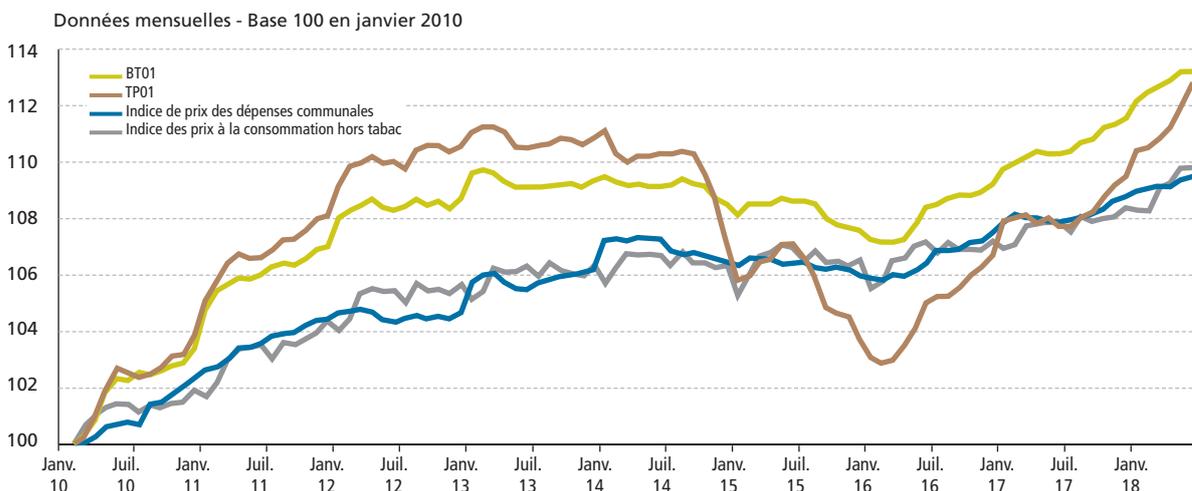
Le Glissement-vieillesse-technicité (GVT) retenu a été fixé à 0,8 % en fin de période.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Les coûts de la construction, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sensibles à l'évolution du cours des matières premières, avaient enregistré une évolution assez élevée jusque début 2013, ils ont ensuite connu une phase de stabilisation puis de baisse et augmentent de nouveau depuis 2016. Sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) leur évolution s'inscrit en hausse (+ 2,2 % pour le BT01 et surtout et + 2,8 % pour le TP 01). Néanmoins sur le dernier trimestre une décélération est observée : respectivement + 0,6 % et + 1,3 %.

ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

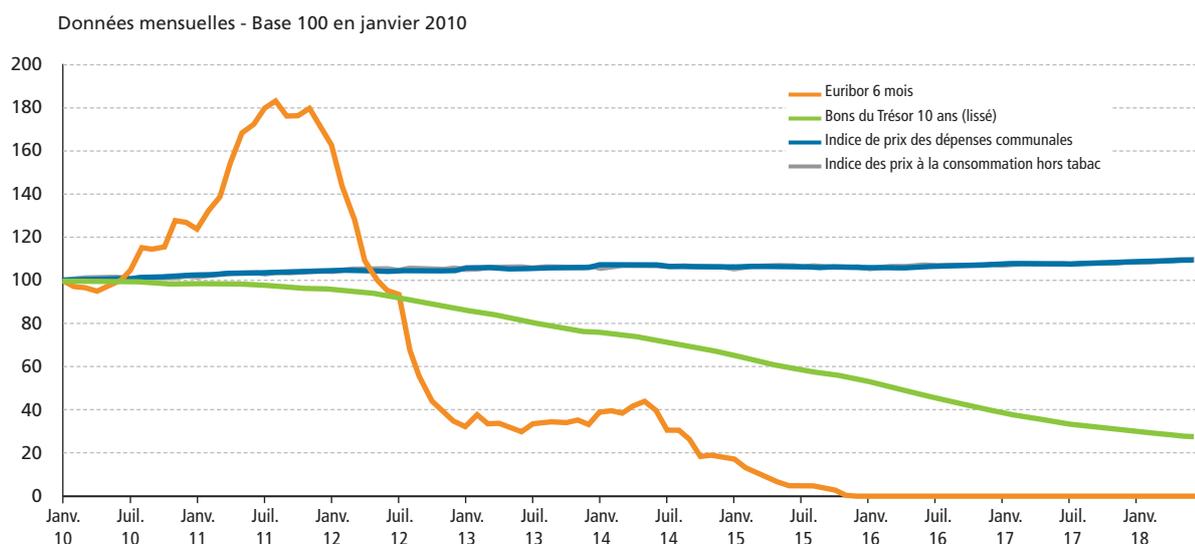


➤ Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global mais qui sont fortement volatils

La composante « **taux court** » de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en baisse depuis le milieu de l'année 2014. L'Euribor 6 mois est négatif depuis fin 2015. Le choix a été fait de le fixer à zéro depuis cette date. En effet, la plupart des contrats définissent un plancher à 0,00 % sur l'index.

La composante « **taux long** » prolonge sa tendance baissière sur longue période ; elle enregistre encore une diminution, de près de 23 %, sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des fluctuations des marges qui ont eu tendance à diminuer sur la période.

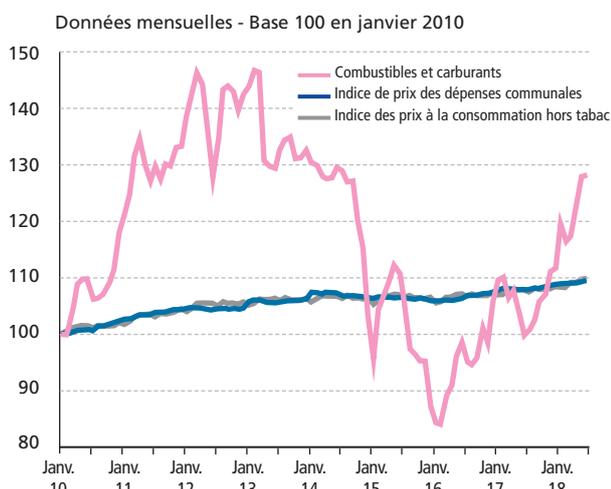
ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT



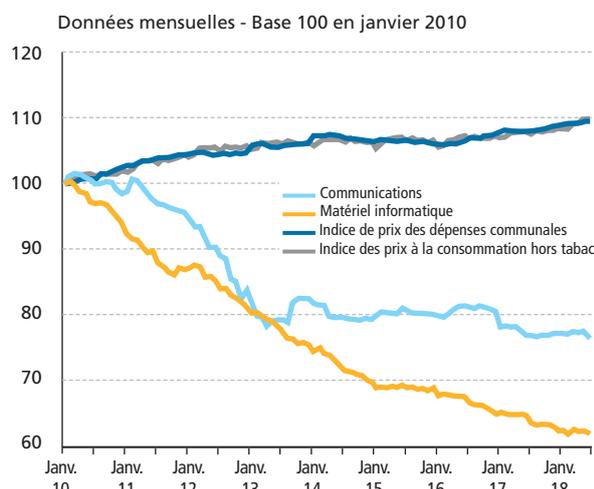
La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales, **le prix des combustibles et carburants**, enregistre une hausse de 11,6 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Sur le dernier trimestre observé par rapport au précédent, l'augmentation est de 7,2 %.

Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communications** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis le début de la période observée. Cette édition confirme la tendance passée puisque leur recul est respectivement de 3,0 % et de 4,2 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents.

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSÉ CONSTANTÉ



■ Méthodologie

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'Insee a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages.

Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'Insee, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leur sont associées. Un certain nombre de postes de dépenses ont été écartés de la structure des dépenses en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie ».

L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Différenciation par strate

Une analyse de la structure des dépenses a été réalisée en fonction de **trois strates démographiques** : communes de moins de 3 500 habitants, de 3 500 à 30 000 habitants, et de plus de 30 000 habitants. Disponibles de façon détaillée depuis 2010, ces données ont entraîné un rebasage de l'indice en Base 100 en janvier 2010.

Rénovation de l'indice

Une rénovation de l'indice a également été entreprise ; elle sera réalisée en deux temps. À partir de la présente édition, à l'instar de ce qui est réalisé par nombre d'instituts de statistiques, **l'indice est désormais un indice de Laspeyres chaîné annuellement, la structure des dépenses étant actualisée à chaque exercice**. Dans un second temps, l'évolution des frais de personnel et de leurs composantes fera l'objet d'une étude approfondie et un travail complémentaire sera mené, notamment sur les subventions et la structure des frais financiers, afin d'adapter si nécessaire les modalités de calcul correspondantes.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Indices retenus	Poids moyen dans les dépenses totales retenues pour l'indice sur la période 2010-2017			
		Ensemble des strates	moins de 3 500 hab.	3 500 à 30 000 hab.	plus de 30 000 hab.
Frais de personnel	Combinaison du GVT (source AMF), de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant.	45 %	32 %	47 %	50 %
Dépenses d'investissement	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »	23 %	33 %	22 %	17 %
Subventions et participations	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement	11 %	10 %	9 %	13 %
Achats de matières et fournitures	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionné », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »	8 %	9 %	8 %	6 %
Entretien et réparation	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »	4 %	6 %	4 %	2 %
Frais financiers	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme	2 %	3 %	3 %	2 %

Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2010-2017, DGFiP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des actualisations, de la rénovation entreprise, et du changement de base (base 2010, contre une base 1999 auparavant), les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.